

# Syndicat mixte des rives du Rhône



## Rapport d'activités 2014



Election des membres du bureau syndical  
27 mai 2014



Arrêt du schéma de secteur  
25 février 2014



Rencontre avec les bureaux d'études  
en urbanisme - 20 mai 2014



## SOMMAIRE

|                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE .....               | 4  |
| 2. LA GESTION BUDGETAIRE.....                                               | 6  |
| 3. L'ANIMATION TECHNIQUE DU SMRR.....                                       | 7  |
| 4. LES ETUDES ET REFLEXIONS PILOTEES PAR LE SMRR.....                       | 8  |
| 5. LES AUTRES ETUDES DONT LE SMRR EST CO-PILOTE OU PARTENAIRE .....         | 12 |
| 6. LES RESEAUX DU SCOT.....                                                 | 15 |
| 7. LES AUTRES PROCEDURES ET DEMARCHES PARTENARIALES.....                    | 18 |
| 8. LES PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....            | 19 |
| 9. LE CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISEES D'INFORMATIONS<br>GEOGRAPHIQUES..... | 22 |
| 10. L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL AUX COMMUNES.....                            | 25 |
| 11. LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION.....                                | 26 |

## ANNEXES

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2014..... | 29 |
| N°2 – RAPPORT D'ACTIVITES INTER-SCOT 2014.....      | 32 |

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

# 1. LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

**Le bureau syndical s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année et le conseil syndical à 5 reprises** le 4 février, le 25 février, le 27 mai, le 16 juillet et le 30 septembre 2014.

Au cours de l'année ce sont au total 55 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).



## LA FUSION DE 4 EPCI MEMBRES DU SMRR

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Syndicat mixte ne compte plus que 7 intercommunalités (contre 10 en 2013) suite à la fusion des communautés de communes de Rhône-Valloire, les Deux Rives, Les Quatre Collines et La Galaure, pour former la communauté de communes « Porte de DrômArdèche ».

Le 28 janvier 2014, par délibération n° D/2014/01, le conseil syndical a élu un nouveau 4<sup>ème</sup> vice-président pour la communauté de communes Porte de DrômArdèche. M. Philippe Delaplacette a été reconduit à ce poste. Par délibération n° D/2014/02, M. Thibault Lamotte a été élu 9<sup>ème</sup> vice-président pour la communauté de communes Porte de DrômArdèche (fonction occupée précédemment par M. Jacques Alloua).



## INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL ET DU CONSEIL SYNDICAL SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

Suite aux élections municipales de mars 2014, les conseils communautaires ont désigné leurs représentants au conseil syndical. Lors du conseil syndical du 15 mai 2014, les élus du SMRR ont procédé au vote pour élire leurs représentants au bureau syndical. Par les délibérations D/2014/21 à D/2014/32, le bureau syndical est composé comme suit :

- Philippe Delaplacette (CC Porte de DrômArdèche) – Président
  - o *En charge de la révision du Scot, de l'administration générale/budget et du schéma de secteur de la côte rhodanienne*
- Gérard Banchet (CC Région de Condrieu) – 1<sup>er</sup> vice-président
  - o *En charge du commerce et en binôme sur les missions du Président*
- Marielle Morel (CA ViennAgglo) – 2<sup>ème</sup> vice-présidente
  - o *En charge des PLU, des autorisations d'urbanisme et du foncier*
- Francis Charvet (CC Pays Roussillonnais) – 3<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge du développement économique, de l'industrie et de la multimodalité*
- Denis Sauze (CA Annonay Agglo) – 4<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge de la communication et de la concertation*
- Charles Zilliox (CC Pilat Rhodanien) – 5<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge de l'environnement et de l'observatoire du Scot*
- Thibault Lamotte (CC Porte de DrômArdèche) – 6<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge de la ressource en eau, la forêt et l'agriculture*
- Thierry Kovacs (CA ViennAgglo) – 7<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge des relations métropolitaine et de la prospective*
- Gilles Vial (CC Pays Roussillonnais) – 8<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon (SAARRA)*
- Thomas Toularastel (CA Annonay Agglo) – 9<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge des transports et déplacements*
- Philippe Romulus (CA Annonay Agglo) – 10<sup>ème</sup> vice-président
  - o *En charge de l'habitat et de l'expertise juridique*

- Richard Molina (CC Vivarhôte) – membre du bureau
  - o *En charge du développement économique et des technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Au cours du mois de septembre, des rencontres ont été organisées entre chaque élu et les techniciens du SMRR en charge du suivi de la/les thématiques.

Outre ces désignations, des délégations spécifiques ont été attribuées aux élus du bureau :

#### **Commission d'Appel d'offre :**

Par délibération n°D/2014/34 du 16 juillet 2014, la commission sera composée de 5 membre titulaires :

- Marielle Morel
- Francis Charvet
- Denis Sauze
- Charles Zilliox
- Thibault Lamotte

Et 5 membres suppléants :

- Thierry Kovacs
- Gilles Vial
- Thomas Toularastel
- Philippe Romulus
- Richard Molina

#### **Délégués aux agences d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et de la région stéphanoise :**

Par délibération n°D/2014/44 du 16 juillet 2014, M. Philippe Delaplacette et M. Thierry Kovacs sont désignés comme représentants du SMRR à l'agence d'urbanisme de Lyon.

Par délibération n°D/2014/45 du 16 juillet 2014, M. Denis Sauze est désigné comme représentant du SMRR à l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES).

#### **Délégués à la Fédération Nationale des Scot :**

Par délibération n°D/2014/46 du 16 juillet 2014, M. Charles Zilliox (titulaire) et M. Philippe Delaplacette (suppléant) sont désignés comme représentants du SMRR à la Fédération Nationale des Scot.

#### **Délégations au bureau pour le rendu d'avis :**

- Pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot (D/2014/35)
- Pour délivrer des dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones et des autorisations d'exploitations commerciales dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (D/2014/36)
- Pour émettre des avis sur les projets, plans, schémas et/ou documents sur lesquels le SMRR est consulté (D/2014/37)

### Délégations au Président et au 1<sup>er</sup> vice-président :

- Définir le lieu de réunion des conseils syndicaux (D/2014/38)
- Autorisation de recrutement d'agents occasionnels (D/2014/41)

### Par délibérations du conseil syndical du 30 septembre 2014, les élus ont voté :

- L'adoption du règlement intérieur (D/2014/50)
- La modification des statuts du SMRR (D/2014/51)



## ACTUALITES JURIDIQUES

### Sociétés SAS SODIGOR et SAS St Rambert Dis

Le 12 juillet 2012, le syndicat mixte a reçu un recours en annulation du Scot déposé par les sociétés SAS SODIGOR et SAS St Rambert Dis (Leclerc de Saint-Rambert-d'Albon), pour deux principaux motifs :

- avoir adopté le Scot dans sa version SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000) et non « grenellisée » durant les mesures transitoires qui le permettaient, mais sans l'avoir précisé expressément dans la délibération d'arrêt du 14 décembre 2010
- avoir édicté des orientations en termes de surfaces de ventes et de typologies de commerces.

Par jugement en date du 27 novembre 2014, le tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête de la SAS SODIGOR et de la SAS Saint-Rambert DIS.

## 2. LA GESTION BUDGETAIRE

Le budget primitif 2014 a été voté pour un montant de 976 719,00 € en section de fonctionnement et 486 155,78 € en section d'investissement (total : 1 462 874,78 €).

La cotisation est restée stable entre 2013 et 2014 à 3,15 €/habitant.

Evolution de la cotisation depuis la création du SMRR :

| Année | Cotisation    | Année | Cotisation    |
|-------|---------------|-------|---------------|
| 2004  | 2,80 € / hab. | 2010  | 1,60 € / hab. |
| 2005  | 1,90 € / hab. | 2011  | 2,90 € / hab. |
| 2006  | 1,80 € / hab. | 2012  | 3,05 € / hab. |
| 2007  | 1,60 € / hab. | 2013  | 3,15 € / hab. |
| 2008  | 1,60 € / hab. | 2014  | 3,15 € / hab. |
| 2009  | 1,60 € / hab. |       |               |

### 3. L'ANIMATION TECHNIQUE DU SMRR



#### L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

##### Agents permanents

Le Syndicat mixte a procédé au recrutement d'une nouvelle chargée de mission en septembre 2014, suite au départ de Marc Dugué. Pauline Rohner travaille plus particulièrement sur les actions de concertation autour du Scot, d'animation du réseau de veille écologique et vient en appui sur les missions en urbanisme telles que le suivi et la rédaction d'avis sur les PLU. Elle dispose d'une formation en urbanisme.

A noter que le SMRR a procédé au recrutement d'un nouveau secrétaire-comptable à temps partiel suite au départ de Gaëlle Masson, dont la mise à disposition par ViennAgglo a pris fin en mars 2014. Régis Charton occupe ce poste depuis avril 2014.

En avril 2014, le SMRR a accueilli Kévin Charlot, technicien en charge de la numérisation des documents d'urbanisme. Ce poste a été financé par le SMRR et les 3 EPCI concernés par ce travail : Annonay Agglo, Vivarhône et Porte de DrômArdèche. Son CDD s'est terminé le 2 janvier 2015.

Roxane Meylan, qui s'est occupée du suivi de la thématique eau et a produit deux diagnostics sur l'eau potable et l'assainissement, déjà présente au SMRR en 2013, a été prolongée sur toute l'année 2014. Son CDD s'est terminé le 31 décembre 2014.

##### Stagiaires

Le Syndicat mixte n'a pas accueilli de stagiaire en 2014.

##### Composition de l'équipe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'équipe technique du SMRR était composée comme suit :

- Un directeur
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme
- Un chargé de mission concertation/environnement
- Un chargé de mission SIG
- Deux secrétaires à mi-temps
- Une chargée d'études ressource en eau / SIG
- Un technicien SIG

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur (Cédric Le Jeune)
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme (Nelly Liogier)
- Une chargée de mission concertation/environnement (Pauline Rohner)
- Un chargé de mission SIG (Cédric Lansou)
- Deux secrétaires à mi-temps (Stéphanie Labouré et Régis Charton)



#### LE COMITE TECHNIQUE TERRITORIAL

Le comité technique composé des techniciens du Syndicat mixte et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire se sont réunis à 5 reprises les

30 janvier, 24 mars, 17 juillet, 2 octobre et 25 novembre 2014. Le comité technique territorial a pour objectif notamment de préparer en amont des conseils syndicaux le travail sur la révision du Scot et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR.

## 4. LES ETUDES ET REFLEXIONS PILOTEES PAR LE SMRR



### « 2040, RIVES DU FUTUR » : UNE 1<sup>ère</sup> ETAPE VERS LA REVISION DU SCOT

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat mixte et pour répondre à la nécessité de « grenelliser » le Scot approuvé en 2012, le SMRR a prescrit la révision générale du Scot par délibération en date du 11 juin 2013.

Première étape de cette révision, le comité syndical a initié le 14 mai 2013 une démarche de prospective territoriale.

Avec l'aide des agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon, cette démarche vise à mener une réflexion sur « les futurs souhaités » du territoire, en lien avec le GPRA Rhône Médian. La réflexion porte sur le nouveau périmètre du syndicat mixte, ainsi que sur la CC Territoire de Beaurepaire à l'Est, soit environs 1 700 km<sup>2</sup>.

Il s'agit pour les élus de réfléchir collectivement à leur vision du territoire en 2040, en dehors des échéances et urgences de procédures et d'agendas, sous la houlette d'un bureau d'études spécialisé. La démarche a mélangé des groupes de travail mixtes (avec élus et acteurs locaux), des visites du territoire, des conférences, des séances d'expression libre.

En 2014, cette démarche a été présentée le 30 septembre 2014 aux nouveaux élus du Conseil Syndical suite aux élections municipales.



### LA REVISION DU SCOT

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat mixte et pour répondre à la nécessité de « grenelliser » le Scot approuvé en 2012, le SMRR a prescrit la révision générale du Scot par délibération en date du 11 juin 2013.

Pour assurer la révision du document, le SMRR a fait appel à l'Agence d'Urbanisme de Lyon pour l'accompagner. En parallèle, le SMRR a recruté des bureaux d'études spécialisés pour traiter des thématiques spécifiques. Ainsi, en 2014, le SMRR a missionné les bureaux d'études suivants :

- Cibles et Stratégies, cabinet basé à Nantes, pour travailler sur la thématique commerce et rédiger le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du Scot pour un montant de 45 123,60 € TTC.
- Le groupement constitué des cabinets Soberco environnement, Blezat Consulting et BURGEAP sur l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, et les volets agriculture, forêt, climat et énergie du Scot pour un montant de 89 940 € TTC.

En 2014, l'Agence d'urbanisme de Lyon et les différents bureaux d'études ont commencé à travailler sur le futur diagnostic du Scot qui devrait être finalisé fin 2015. Celui-ci s'appuiera notamment sur les 8 « caractères » identifiés lors du travail sur la prospective.





## LE SCHEMA DE SECTEUR DE LA COTIERE RHODANIENNE

2014 a été l'année de l'arrêt du schéma de secteur.

Pour mémoire les élus souhaitaient, par le biais de ce schéma de secteur, proposer aux communes de la côte du Gier et du Rhône une stratégie d'aménagement garante d'un développement durable à long terme. Les orientations du schéma de secteur permettront de valoriser le cadre de vie des habitants, de mettre en valeur les paysages, de préserver le foncier agricole et de protéger les ressources environnementales tout en permettant de définir les conditions d'accueil de nouvelles populations et activités.

Il est rappelé que dans ce cadre, le schéma de secteur a été particulièrement développé sur ses volets paysager et agricole. Il a été mené concomitamment à l'élaboration d'un plan paysage avec le Parc du Pilat.

Ainsi, le 25 février 2014, les élus du Conseil Syndical ont voté l'arrêt du document. Il a ensuite fait l'objet d'une consultation officielle des personnes publiques associées pour avis. A la fin de cette consultation, 64 partenaires ont émis un avis, dont 63 favorables avec ou sans réserves / recommandations / observations et 1 avis défavorable sans justification émanant de la commune de Vernosc-lès-Annonay (non couverte par le périmètre d'études du schéma de secteur).

Globalement, les principales remarques et sollicitations des partenaires peuvent être regroupées en grands «thèmes» qui sont à l'origine de modifications dans le schéma de secteur soumis à l'approbation :

- Prendre en compte les documents cadres tels que le SDAGE ou les PCET dans le rapport de présentation
- Ajouter une synthèse thématique en plus de la synthèse par secteur dans l'Etat Initial de l'Environnement
- Aborder certaines thématiques non traitées dans le rapport de présentation, telles que les nuisances autres que sonores, les aléas miniers et actualiser le rapport de présentation sur certaines thématiques telles l'assainissement, les transports,...
- Améliorer la concordance Scot/Parc du Pilat en intégrant/rappelant mieux les démarches d'accompagnement des communes mises en place par le Parc.
- Supprimer les « secteurs stratégiques pour la densification des dents creuses » et les « secteurs stratégiques pour le renouvellement urbain et la densification des parcelles urbanisées » de la carte d'orientations générales, cette analyse devant être réalisée par les communes dans le cadre de l'élaboration/révision de leur PLU.
- Permettre la constructibilité dans les corridors écologiques et les espaces de perméabilité des bâtiments agricoles
- Apporter des justifications complémentaires concernant le projet de faubourg perché et renforcer la protection du secteur de Chantemerle, actuellement occupé par une activité maraîchère.

La consultation de la population s'est ensuite déroulée lors de l'enquête publique entre le 8 septembre et le 17 octobre 2014 :

12 permanences se sont tenues sur 6 communes :

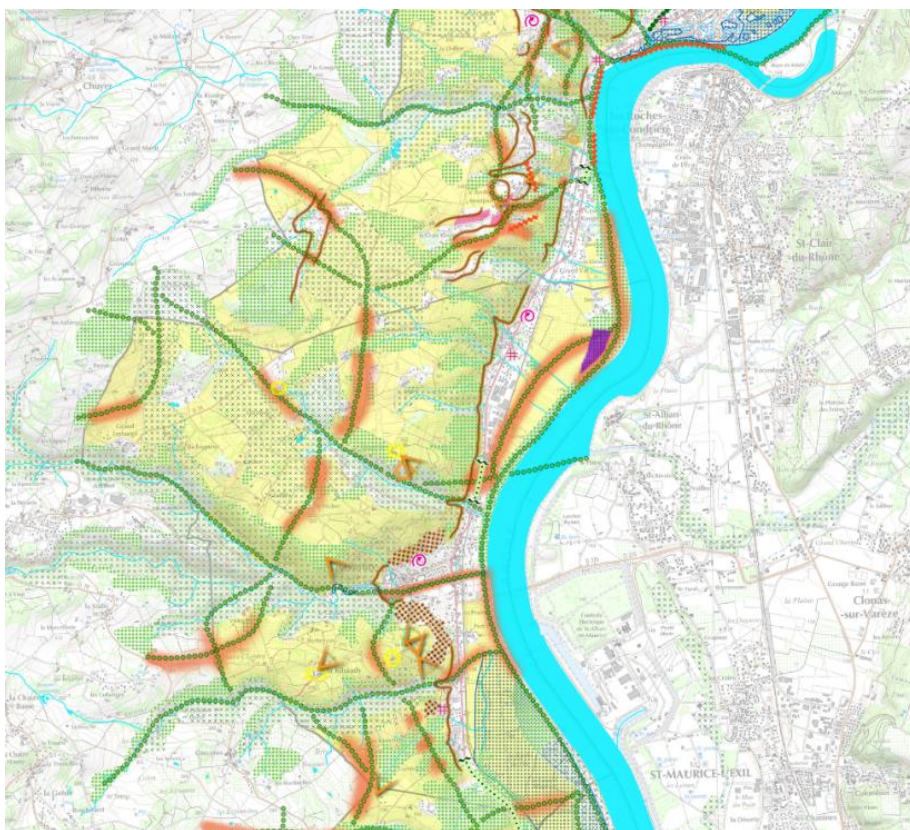
- Le 13 septembre 2014 et le 17 octobre 2014 en mairie de Condrieu
- Le 22 septembre 2014 et le 17 octobre 2014 en mairie de Chavanay
- Le 22 septembre 2014 et le 17 octobre 2014 en mairie d'Andance

- Le 22 septembre 2014 et le 17 octobre 2014 en mairie de Peyraud
- Le 23 septembre 2014 et le 17 octobre 2014 en mairie d'Echalas
- Le 29 septembre 2014 et le 17 octobre 2014 en mairie de Saint-Romain-en-Gal

Un registre d'enquête publique était déposé dans chacune des 18 communes couvertes par le projet de schéma de secteur, ainsi qu'au siège du syndicat mixte des rives du Rhône.

Au total, 39 personnes se sont rendues dans les permanences, 48 remarques ont été inscrites dans les registres et 20 courriers ont été adressés à la commission d'enquête.

Les remarques des PPA et de la commission d'enquête seront prises en compte par la modification du schéma de secteur en 2015 avec pour objectif l'approbation du document le 7 juillet 2015.



*Extrait du projet de carte d'orientations générales*



## L'ATELIER D'INNOVATION EN URBANISME (AIU) SUR L'AGGLOMERATION ROUSSILLON SAINT-RAMBERT D'ALBON ET LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION ROUSSILLON SAINT-RAMBERT-D'ALBON (SAARRA)

### L'Atelier d'Innovation en Urbanisme (AIU)

En 2013, le Syndicat mixte, en collaboration avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, a organisé un atelier d'innovation en urbanisme sur l'agglomération Roussillon Saint-Rambert d'Albon. Cet atelier se voulait être un espace original d'échanges et de rencontres entre élus, chercheurs, acteurs du territoire, habitants engagés... afin de mener une réflexion collective sur le devenir des 8 communes de l'agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon<sup>1</sup>, en amont du lancement d'un schéma de secteur sur ce territoire.

Suite à cette démarche, un document de synthèse a été diffusé au printemps 2014 à l'ensemble des participants et communes concernées. Il met en lumière les grands enjeux issus de cette démarche et vient alimenter le travail sur le futur « schéma de secteur/plan de référence » qui sera élaboré à l'échelle de l'agglomération Roussillon-Saint Rambert. Une présentation des conclusions de l'AIU s'est déroulée le 13 octobre 2014 à Roussillon en présence des élus des 8 communes de l'agglomération.

La synthèse de l'AIU est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.

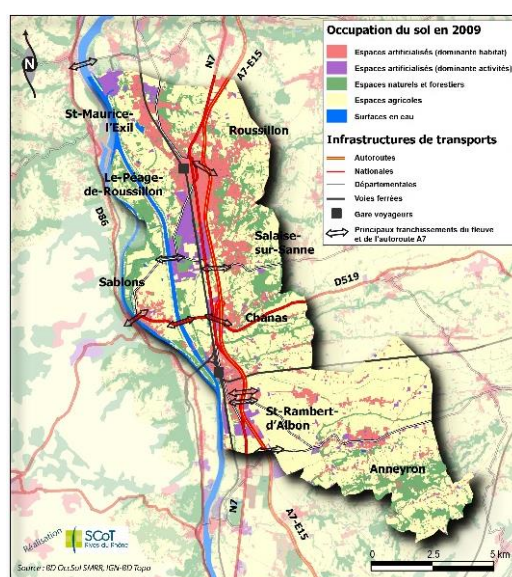


### L'atelier sur les mobilités alternatives des étudiants du Master Altervilles de Saint-Etienne

Mené par des étudiants du Master Altervilles de Saint-Etienne, cet atelier encadré par l'Agence d'Urbanisme de Lyon avait pour objectif d'apporter une meilleure connaissance sur les mobilités alternatives existantes sur l'agglomération en lien avec les conclusions de l'AIU. Le SMRR a été associé à cette démarche et les résultats de l'étude ont été présentés aux élus des 8 communes en 2014.

### Le Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon Saint-Rambert d'Albon (SAARRA)

Le Scot approuvé en 2012 prévoyait la réalisation de deux schémas de secteurs : un sur la cotière rhodanienne, un autre sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon. Suite à la suppression des schémas de secteur par la loi ALUR en 2014, les élus du syndicat mixte ont souhaité réaliser sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon un schéma d'aménagement. Ce document a pour objectif de proposer une feuille de route, en lien avec les élus locaux, pour permettre un développement harmonieux et conjoint de l'agglomération en identifiant des pistes d'actions opérationnelles aux élus.



<sup>1</sup> communes concernées : Sablons, Chanas, Salaise-sur-Sanne, Saint-Maurice-l'Exil, Péage-de-Roussillon, Roussillon, Saint Rambert d'Albon, Anneyron).

8 rencontres ont été organisées à l'automne 2014 dans chaque commune de l'agglomération avec le Maire et/ou l'adjoint à l'urbanisme afin de présenter l'AIU et les objectifs du SAARRA. Le cahier des charges de l'étude a été présenté le 18 novembre 2014 aux élus des 8 communes. La consultation des bureaux d'études est prévue au premier semestre 2015 pour un lancement des études en septembre 2015.

## **L'ETUDE MARCHES IMMOBILIERS**

En 2014, le SMRR a missionné le cabinet ADEQUATION, afin de réaliser un état des lieux du marché immobilier sur le territoire des Rives du Rhône (sous l'angle notamment du lien capacités de marché / densités). L'objectif était d'analyser l'adéquation entre l'offre et la demande (besoins) en logements sur le territoire, pour permettre d'inscrire dans le futur Scot des recommandations et prescriptions adaptées aux différents contextes territoriaux.

Cette étude est disponible  sur le site Internet du SMRR.



## **5. LES AUTRES ETUDES DONT LE SMRR EST CO-PILOTE OU PARTENAIRE**

### **L'ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES**

La CCI Nord-Isère et les syndicats mixtes de Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du Nord-Isère et des Rives du Rhône ont lancé début 2013 une vaste enquête destinée à mieux connaître les pratiques de consommation des ménages du Nord-Isère.

Un groupement a été organisé entre les différentes structures porteuses de la démarche. Au total, 1 940 ménages ont été interrogés sur leurs comportements d'achat relatifs à 41 produits de consommation courante (9 produits alimentaires, 30 produits non alimentaires et deux activités de services (produits pharmaceutiques et coiffure soins de beauté)).

Pour le Syndicat mixte, cette enquête était une véritable opportunité dans le cadre de la révision prochaine du Scot et de la réalisation concomitante d'un Document d'Aménagement Commercial. Elle a été réalisée, pour ce qui concerne le SMRR, sur le périmètre des intercommunalités de l'actuel et du futur Scot. Le territoire a été découpé en 22 secteurs et 30 ménages ont été interrogées par secteur, soit 660 ménages au total.

La répartition des secteurs est la suivante :

- Région de Condrieu : 2 secteurs (60 ménages)
- ViennAgglo : 5 secteurs (150 ménages)
- Pilat Rhodanien : 2 secteurs (60 ménages)
- Pays Roussillonnais : 4 secteurs (120 ménages)
- Vivarhône : 1 secteur (30 ménages)
- Bassin d'Annonay : 3 secteurs (90 ménages)
- Porte de DrômArdèche : 5 secteurs (150 ménages)



Cinq secteurs extérieurs ont également été rajoutés, pour des territoires dont les habitants consomment énormément dans les commerces de notre territoire : deux secteurs pour la CC du Territoire de Beaurepaire, un secteur sur la CC du Val d'Ay et deux pour les communes limitrophes du territoire au nord (de Givors à Chaponnay). Cela a permis d'obtenir une meilleure connaissance de l'attractivité des commerces du territoire du Syndicat Mixte.

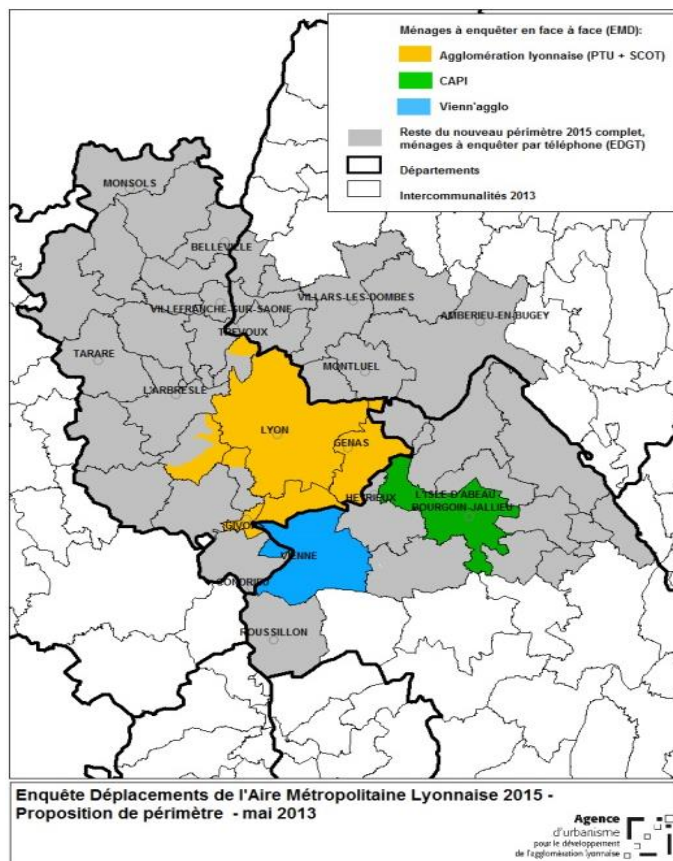
Le coût de cette enquête a été d'environ 45 000 € TTC pour le SMRR. Ses résultats ont été diffusés début 2014 sous la forme d'un rapport de synthèse. De même, une plateforme de téléchargement et de consultation des données a été mise en place. Elle permet d'accéder à l'ensemble des données produites dans le cadre de l'enquête et donc de produire des analyses plus poussées que celles présentées dans le rapport de synthèse. Les résultats de cette étude viendront enrichir le volet commerce du Scot en cours de réalisation.



## ➔ L'ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS (EMD) DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Le syndicat mixte est associé à l'élaboration de la nouvelle enquête ménages déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il avait déjà été associé en 2006 à l'élaboration de la précédente enquête. L'enquête a débuté en octobre 2014 et se terminera en avril/mai 2015. Les données seront ensuite traitées pour un rendu final prévu courant 2016 et des premiers résultats fin 2015.

Pour rappel, trois EPCI sont concernés sur le périmètre du SMRR : la Région de Condrieu, ViennAgglo et le Pays Roussillonnais. Deux méthodes d'entretien seront développées : en face à face (ViennAgglo) ou au téléphone (Région de Condrieu et Pays Roussillonnais). 12 secteurs de tirage concerneront le territoire : 6 pour ViennAgglo (+ Ste Colombe), 5 pour la CC du Pays Roussillonnais, un pour la CC de la Région de Condrieu (hors Sainte-Colombe). Pour mémoire, environ 160 personnes seront interrogées par secteur de tirage. A noter que la participation du Syndicat Mixte à la



démarche a permis d'obtenir un nombre de secteurs de tirage plus important qu'initialement prévu sur le Pays Roussillonnais, et donc d'acquérir au final une meilleure connaissance des déplacements sur notre territoire.

## **LE SCHEMA PORTUAIRE DU POLE METROPOLITAIN LYONNAIS ET DE SES TERRITOIRES D'INFLUENCE**

Sous l'égide de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet coordinateur du bassin Rhône-Saône, VNF a engagé début 2013 la réalisation du « Schéma portuaire du pôle métropolitain lyonnais et de ses territoires d'influence » (couvrant les ports de Villefranche-sur-Saône à Salaise-sur-Sanne). Cette démarche partenariale conduite dans le cadre du Plan Rhône réunit les syndicats mixtes porteurs de Scot concernés par le développement portuaire sur le périmètre d'étude : Beaujolais, l'Agglomération lyonnaise, le Val de Saône-Dombes et Rives du Rhône (les 4 Syndicats participent à hauteur de 30 000 € TTC, 5 000 € pour le SMRR). Le conseil régional Rhône-Alpes et la CNR sont également associés à la démarche.

A l'origine de la démarche, le schéma portuaire de bassin réalisé en 2010 dans le cadre partenarial du Plan Rhône fait le constat que le « rayonnement et le dynamisme de la région lyonnaise sont une source d'activité fluviale et portuaire ». Le développement de ce potentiel nécessite donc une stratégie coordonnée d'évolution des sites portuaires qui tienne compte des enjeux liés au report modal, au développement économique, mais également aux mutations de la métropole lyonnaise (pressions foncières, congestion routière, accès à la voie d'eau, logistique urbaine multimodale,...).

Tel que préconisé dans les conclusions du schéma portuaire de bassin, cette étude a été lancée avec pour principaux objectif :

- De conforter le processus d'intégration urbaine des ports dans le projet d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- De définir la place, les fonctions et les services du système portuaire lyonnais pour améliorer la desserte en fret de l'aire métropolitaine lyonnaise et de Rhône-Alpes (voire au-delà) ;
- De renforcer la fonction de développement économique des zones portuaires, en confortant leur rôle de « cœurs économiques » de la métropole.

Le SMRR a participé à de nombreux comités techniques, groupes de travail et comités de pilotage au cours de l'année 2014. L'étude et les échanges sur les actions à mener continueront en 2015.

## **L'ETUDE DE MODELISATION TRANSPORTS/DEPLACEMENTS RHONE MEDIAN**

En lien avec les problématiques liées aux transports dans le cadre du développement de la ZIP Salaise-Sablons, la DREAL, en collaboration avec le CEREMA et les collectivités locales, a lancé une étude fonctionnelle de déplacement qui rassemble toutes les études de déplacement et mobilité intermodales réalisées sur le secteur de Rhône Médian.

Les objectifs affichés sont de :

- Disposer d'une vision commune et partagée du système de déplacement ;
- Garantir le bon fonctionnement du territoire Rhône Médian ;
- Assurer un développement cohérent et performant des projets économiques (ZIP, PANDA,...) ;
- Proposer un modèle de déplacements multimodal qui permettra de programmer les différentes infrastructures sur le secteur, dans un horizon de temps de 10/15 ans.

La réflexion est portée à différentes échelles :

- L'échelle de Rhône Médian (SMRR + CC Territoire de Beaurepaire)
- Une échelle resserée autour de la ZIP Salaise Sablons et du giratoire de Chanas

En 2014, le CEREMA a rassemblé l'ensemble des études produites sur le territoire pour faire un bilan de la connaissance et identifier les principaux enjeux en terme de transports. En 2015-2016, un bureau d'études sera chargé de produire l'étude dont les principaux résultats seront retranscrit dans le Scot en révision.

## L'ETUDE GISEMENTS FONCIER EPORA/CCRC

Depuis décembre 2014, le SMRR est associé à une étude de gisement foncier menée par le groupement de bureaux d'études Passagers des Villes/ Fonceo/Artelia pour le compte de la CC Région de Condrieu et d'EPORA. L'objectif : apporter une vision d'ensemble des « potentialités foncières » du territoire et ce :

- pour un ciblage plus stratégique des actions à mener dans les 5 années à venir, en lien avec le SCOT, le PLH mais également le PPI d'Epora ;
- pour l'établissement d'un cadre de « politique foncière » au territoire.

## 6. LES RESEAUX DU SCOT

### LE RESEAU DE VEILLE ECOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Le réseau s'est élargi et compte désormais les techniciens des intercommunalités en charge de l'environnement. Il s'est réuni une fois au cours de l'année 2014, le 9 décembre 2014, pour échanger sur la révision du Scot et discuter des actions en cours et à mener au cours des prochaines années dans le cadre du plan d'actions 2015-2018.

### La charte pour la biodiversité positive – acte II

Le syndicat mixte des Rives du Rhône a élaboré, avec ses partenaires du réseau de veille et l'agence d'urbanisme de Lyon, la « Charte pour une biodiversité positive – Acte II ».

Un dossier pédagogique présente les milieux et espèces emblématiques du territoire du Scot approuvé. Une « boîte à outils » décrit les actions que chaque commune peut mettre en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité à son échelle. Ces actions concernent les opérations d'aménagement et de construction mais aussi des gestes quotidiens. La commune s'engage sur une ou plusieurs actions en signant la charte.

Cette charte et le logo spécialement créé ont été



présentés le 10 septembre 2013 à Saint Maurice l'Exil lors de la deuxième conférence sur la biodiversité positive organisée par le Syndicat mixte des rives du Rhône.

Les élus des 127 communes ont été destinataires du dossier, qui est par ailleurs disponible [En téléchargement](#) sur le site internet du Syndicat mixte.



En 2014, 4 communes et un EPCI ont signé la charte concernant 15 actions éligibles :

- Mairie de Chonas l'Amballan : 4 actions
  - Génie végétal des bassins versants
  - Cartographie des zones humides, trame verte et bleue et corridors
  - Réhabilitation de la serve
  - ENS Gerbey
- Mairie de Chanas : 5 actions
  - Formation des agents EV
  - Plan de désherbage
  - Maintien sur place des produits de fauche
  - Laisser certains espaces sans entretien
  - Se rapprocher du zéro phyto
- Mairie de Villevrocance : 2 actions
  - Création d'un hôtel à insectes
  - Organisation d'une journée de sensibilisation
- Mairie d'Andance : 2 actions
  - Création d'une place arborée en stabilisé
  - Création d'un parking perméable
- CC Pays Roussillonnais : 2 actions
  - Création de mares
  - Mise en place d'une charte forestière

## La cartographie des pelouses sèches

L'association Gère vivante a finalisé en 2014, pour le compte du SMRR et avec le soutien du CG38 et de Rhône Pluriel, un inventaire des zones humides de moins de 1 000 m<sup>2</sup> et des pelouses sèches de l'Isère rhodanienne. Il concerne les communes iséroises de ViennAgglo et le Pays roussillonnais. Un rapport final a été produit et remis aux différentes collectivités concernées.

Ces données seront utiles pour le suivi du Scot. Elles sont également mises à la disposition des communes qui le souhaitent dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme ou pour tout autre projet. Les pelouses sèches sont constituées d'habitats naturels variés et d'une biodiversité caractéristique très riche tant au niveau floristique que faunistique. Ces milieux représentent une forte valeur patrimoniale et sont en forte régression.

## Les nouveaux carrés STOC

Avec l'extension du SMRR, trois nouveaux carrés d'observation ont été ajoutés aux dix carrés du dispositif existant. Une réunion le 9 octobre 2013 avec la LPO a permis de relancer notre demande auprès du muséum.

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole précis. C'est un indicateur précieux qui participe à évaluer l'application du Scot. Cette démarche a été poursuivie au cours de l'année 2014.





## LE RESEAU DES ACTEURS DE L'EAU

Depuis 2012, le SMRR s'est investi dans une démarche originale en mettant en place un réseau des acteurs de l'eau. Lieu d'échanges et d'information, ce réseau a également pour but d'apporter une vision transversale du territoire en réunissant des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Conscient de la nécessité d'intégrer les problématiques liées à la ressource en eau en amont des projets d'aménagement du territoire, la thématique de la ressource en eau, plus particulièrement le volet « assainissement », a été étudié à l'échelle du périmètre du Scot des Rives du Rhône au cours de cette année.

En effet, afin de répondre aux objectifs préalablement fixés dans le programme d'actions co-construit avec les membres du réseau des acteurs de l'eau (Conseil Général, Parc Naturel Régional, Commission Locale de l'Eau, Syndicats de rivière, Syndicat de gestion de la nappe alluviale du Rhône, Lycée technique Agrotec), le SMRR avait recruté une stagiaire en 2013 dont le contrat a été prolongé en 2014.

### Diagnostic sur l'eau potable

Ce rapport recense l'ensemble des acteurs et outils de gestion intégrée de l'eau sur le territoire élargi du Scot des Rives du Rhône.

De nombreux indicateurs tels que la quantité d'eau potable consommée par habitant, le rendement des réseaux de distribution, le prix de l'eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, les problèmes quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau sont présentés dans ce rapport.

En outre, la réalisation d'un bilan besoins – ressources à l'horizon 2040 pour mesurer l'adéquation entre les besoins et la ressource en eau futurs a permis de mettre en évidence les probables pénuries que pourrait rencontrer le territoire des Rives du Rhône en suivant les objectifs de développement assignés par le Scot.

Enfin, des pistes d'actions ont été proposées à l'issue de ce diagnostic afin de :

- améliorer la connaissance sur la ressource en eau
- pérenniser et communiquer autour du réseau des acteurs de l'eau
- préserver la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable des usagers

Ce diagnostic a été validé au début de l'année 2014 et est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



### Diagnostic sur l'assainissement collectif

Ce rapport recense l'ensemble des acteurs et outils de gestion intégrée de l'assainissement sur le territoire élargi du Scot des Rives du Rhône.

De nombreux indicateurs tels que l'organisation de l'assainissement, la description du parc des stations d'épuration, les modes de gestion des eaux usées, la conformité des stations d'épuration et l'identification des problèmes liées aux capacités d'épuration futures sont présentés dans ce rapport.

Il sera disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR au deuxième semestre 2015.

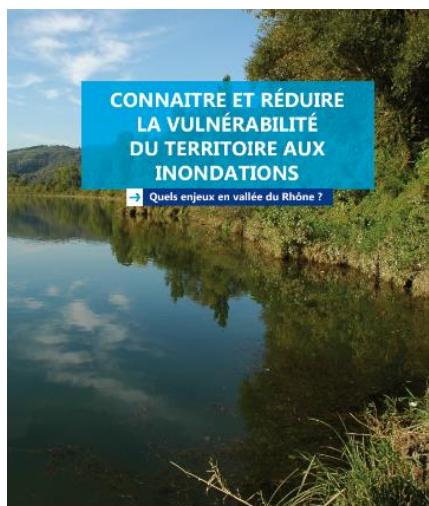


## Participation à la démarche ReviTer

Dans le cadre du Plan Rhône, l'Etat a proposé de collaborer avec des territoires volontaires pour engager une phase d'expérimentation pour la rédaction d'un pré-diagnostic sur la vulnérabilité aux inondations. Le SMRR, le syndicat de rivières des 4 vallées et le SMIRCLAID ont candidaté et ont été retenus pour cette démarche. 5 comités techniques ont été organisés en 2014 avec les membres du réseau des acteurs de l'eau du SMRR, la DREAL et les bureaux d'études les accompagnants. En a découlé un pré-diagnostic et des pistes d'actions sur les suites à donner à cette démarche.

En parallèle de cette démarche, deux notes techniques ont été produites par le SMRR à destination des techniciens des EPCI. Ces notes présentent la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et les actions possibles pour connaître et réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations. Elles doivent permettre aux techniciens et élus de mieux s'approprier ces thématiques nécessitant un certain niveau de connaissances techniques pour être traitées au mieux. Elles sont disponibles sur le site Internet du SMRR.

En téléchargement



Note à usage interne aux EPCI

Octobre 2014



Note à usage interne aux EPCI

Octobre 2014

## 7. LES AUTRES PROCEDURES ET DEMARCHES PARTENARIALES



### LE GPRA RHONE MEDIAN

Le SMRR héberge dans ses locaux le GPRA Rhône Médian, qui intervient sur les questions de développement de l'écologie industrielle et de la multimodalité autour de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons.

De ce fait, le SMRR mobilise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 des moyens matériels et humains pour le compte du GPRA. Son budget 2014 a été structuré de façon à faire apparaître la circulation des fonds de fonctionnement GPRA, dans l'esprit d'une « antenne budgétaire ».

Les agents du SMRR sont mis à disposition du GPRA pour accompagner l'équipe technique sur les questions administratives, l'animation de groupes de travail, notamment sur la communication, et la production de cartographies.

## LA DEMARCHE INTER-SCOT

Au cours de l'année 2014, 7 comités techniques et 2 rencontres des nouveaux présidents (le 26 septembre 2014 et le 20 novembre 2014) ont été organisées.

Plusieurs travaux et publications ont été engagées ou poursuivies au cours de cette année :

- Mise à jour de la plaquette de présentation de la démarche inter-Scot réalisée en 2010
- Mise en place d'un système de veille et d'observation sur les questions d'urbanisme commercial
- Poursuite de la démarche "Harmonisation des Scot"
- Définition et suivi d'une dizaine d'indicateurs communs
- Actualisation de deux cartes de représentation de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Production des lexiques métropolitains pour les territoires lyonnais et ligériens

Le rapport d'activités 2014 de l'Inter-Scot est disponible en Annexe 2 du document.

## 8. LES PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE

### LES AVIS SUR LES REVISIONS GENERALES DE PLU

*Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibérations en date du 3 Juin 2008 et du 16 juillet 2014).*

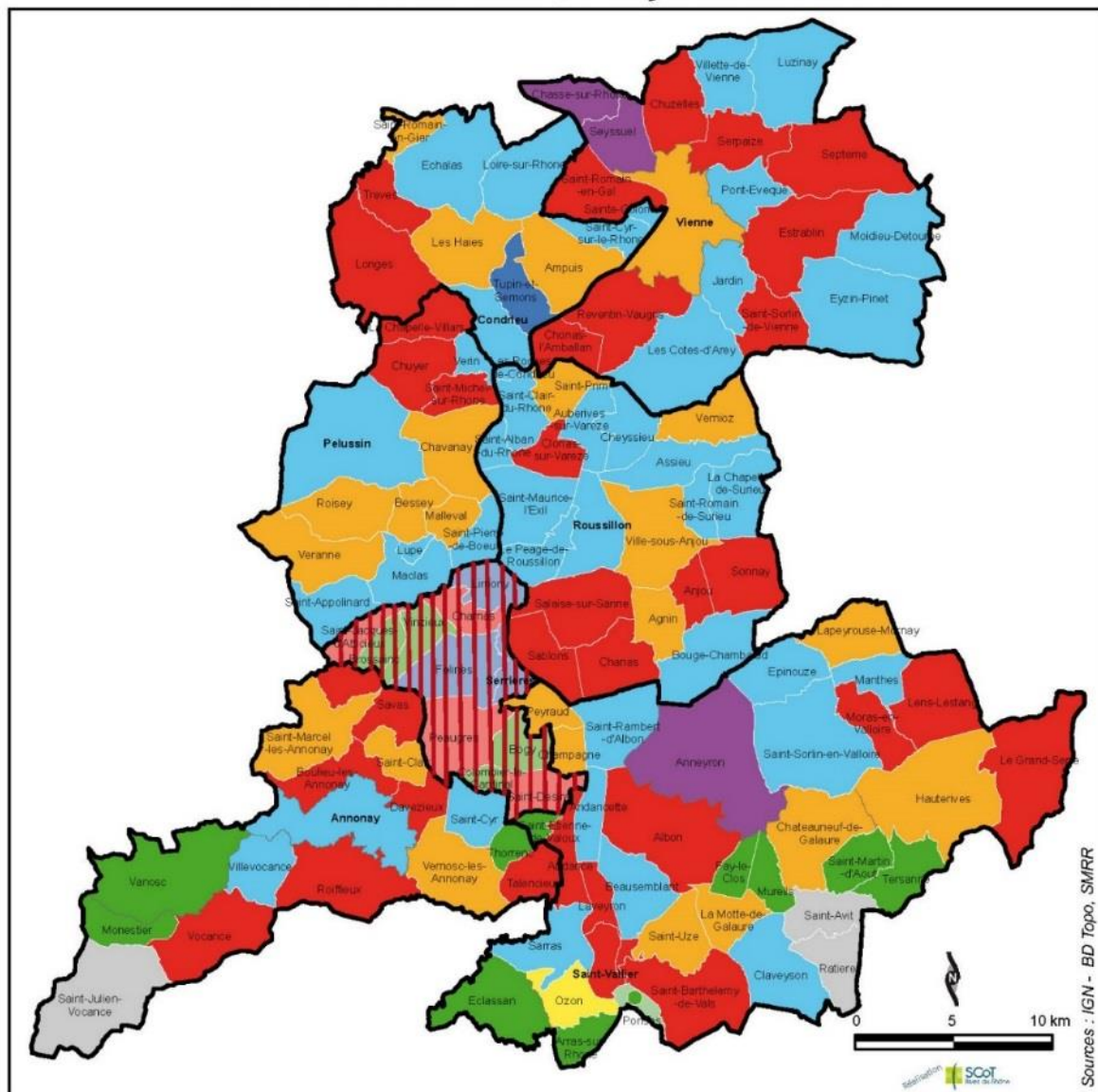
Aucun projet de PLU n'ayant été arrêté en 2014, le SMRR n'a pas donné d'avis. En décembre 2014, environ 74 communes du territoire révisent leurs documents d'urbanisme, soit un peu plus de 58 % des communes. Le Syndicat Mixte est présent à toutes les étapes stratégiques de l'élaboration de ces documents.

### LES AVIS SUR LES MODIFICATIONS ET REVISIONS SIMPLIFIEES

- Bessey – modification simplifiée n°1 du PLU
- Talencieux – modification simplifiée du PLU
- Saint-Uze – modification simplifiée du PLU
- Saint-Maurice l'Exil – modification du POS
- Trèves – modifications simplifiées n°1 et n°2 du PLU
- Andance – modification du POS
- Annonay – modifications n°7 et n°8 du POS
- Andance – modification du PLU
- Estrablin – modification n°1 du PLU
- Saint-Marcel-lès-Annonay – modification n°1 du PLU
- Davézieux – modification simplifiée du PLU
- Roussillon – modification n°3 du POS
- Salaise-sur-Sanne – modification simplifiée n°1 du PLU
- Trèves – révision simplifiée n°1 du PLU
- Saint-Clair-du-Rhône – déclaration du projet valant mise en compatibilité du POS

Ces révisions simplifiées et modifications n'ont pas soulevé de remarque majeure de la part des élus du syndicat mixte.

# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE, 1er janvier 2015



## Documents d'urbanisme

| PLUI           | PLU                 | POS         | CC             |
|----------------|---------------------|-------------|----------------|
| En élaboration | Approuvé            | Approuvé    | Approuvé       |
|                | En révision         | En révision | En révision    |
|                | En élaboration      |             |                |
|                | Annulé - Retour POS |             |                |
|                |                     |             | RNU            |
|                |                     |             | Commune en RNU |

Carte produite à partir des informations disponibles au SMRR au 1<sup>er</sup> janvier 2015





## **L'ACCORD CONCERNANT L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE NOUVELLES ZONES (REGLE DITE « D'URBANISATION LIMITEE »)**

*Dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (article L.122-2 du code de l'urbanisme), le comité syndical a donné délégation au Bureau le 14 mai 2013, puis le 16 juillet 2014, pour délivrer :*

- *les dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones*
  - *les autorisations d'exploitations commerciales*
- sur l'ensemble des « nouvelles communes » du Syndicat mixte, non couvertes par un Scot approuvé.*

Au cours de l'année 2014, aucune demande n'a été adressée au Syndicat mixte (en lien notamment avec les élections municipales de mars 2014 qui ont repoussé l'arrêt de certains PLU à 2015).



## **LES AVIS SUR LES PROJETS > 5000M<sup>2</sup> DE SURFACE DE PLANCHER**

*Conformément à l'article L.122-1-15 du code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être compatibles avec le Scot.*

Au cours de l'année 2014, le SMRR a été sollicité pour émettre un avis sur un projet d'aménagement :

- Saint-Maurice-l'Exil (juillet 2014), permis d'aménager portés par Nexity d'une part et Bouygues Immobilier d'autre part au lieudit « la Combe du Port » - avis favorable



## **LA CONSULTATION SUR LES PROJETS COMMERCIAUX SOUMIS AUX CDAC (COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT COMMERCIAL)**

- Extension d'un magasin « INTERMARCHE » à Annonay - CDAC du 22/05/2014
- Extension du magasin de l'enseigne Bricomarché sur la zone d'activités de Verlieu à Chavanay – CDAC du 23/05/2014
- Implantation d'un magasin de bricolage-jardinage à St Rambert d'Albon - CDAC du 04/07/2014 – avis favorable assorti de plusieurs réserves
- Extension d'un centre E.LECLERC à Chavanay - CDAC du 30 Octobre 2014 – avis défavorable
- Création de surfaces de vente en complément de l'enseigne « Intermarché » – ZA Gère Malissol à Vienne - CDAC du 19/11/14 – avis favorable



## **LES AUTRES AVIS DU SMRR**

- Avis sur le projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) section sud et du nouveau franchissement ferroviaire du Rhône dans le secteur Givors-Vienne nord (Délibération n°D/2014/55)
- Avis sur le projet de Scot arrêté du Grand Rovaltain. Les élus du bureau n'ayant pas encore délégation du Conseil Syndical pour délibérer, un courrier a été envoyé au



Syndicat mixte du Scot Rovaltain suite au bureau syndical du 16 juillet 2014 avec les remarques suivantes :

- Le manque d'éléments quant à la stratégie économique territoriale : le projet se concentre surtout sur l'annonce de deux pôles économiques majeurs : Ecoparc Rovaltain (pôle Ecotox - 100 ha) et Valence EuroRhône lié au port multimodal de Portes-les-Valence (50 ha), sans plus de détails.
- Les enjeux d'une collaboration et d'échanges avec notre territoire, en lien avec le GPRA autour de Salaise-Sablons ?
- Un questionnement relatif à la possibilité d'ouverture exceptionnelle d'un autre espace d'activités sur le territoire dans la cas d'une demande d'implantation spécifique (surface maximale de 20 ha) avec conditions liées à la voirie et desserte routière, TC, modes doux et THD, mais sans critères agricoles et environnementaux.



## **LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE DIVERSES ETUDES ET DOCUMENTS**

- Grand projet Rhône-Alpes (GPRA) Rhône Médiann
- Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Région de Condrieu
- Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)
- Comité technique sur la base de données zones d'activités de la DDT 69
- Schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Enquête ménages déplacements (EMD) de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Réunion sur l'harmonisation cartographique des Scot avec le Pôle Métropolitain
- Comité de pilotage d'une étude sur les indicateurs fonciers avec le CERF
- Contrat de corridors biologiques du Parc du Pilat
- Démarche inter-Scot de la Loire avec la DDT et le conseil général
- Commission locale de l'eau (CLE) - SAGE et contrats de rivière
- Groupe de travail guide diagnostic vulnérabilité au risque inondation avec la DREAL
- Schéma de développement commercial de ViennAgglo

## **9. LE CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISEES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de son Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils. A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuite aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.



## **LA NOUVELLE ORTHOPHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE**

Afin d'assurer ses missions de suivi et mise en œuvre du Scot, le syndicat mixte a besoin de différentes données, telles que les orthophotographies (ou photos aériennes). Le contexte administratif du SMRR, à cheval sur 5 départements, ne permet pas de disposer d'une couverture uniforme et à une année de son territoire avec les orthophotographies existantes, notamment celles de l'IGN qui sont disponibles à 3 dates différentes en fonction du département.

Dans ce cadre, le syndicat mixte avait produit en 2009 une orthophotographie de l'ancien périmètre (80 communes). Cette orthophotographie, deux fois plus précise que celles de

l'IGN, a permis notamment la réalisation de la base de données Occupation du Sol du SMRR.

En 2014, le SMRR a lancé un marché pour produire une nouvelle orthophotographie sur le périmètre actuel (127 communes) ainsi que sur 3 communes du nord-Drôme hors SMRR à la demande de la CC Porte de DrômArdèche ayant repris les compétences de l'ancien Syndicat de rivière de la Galaure.

Le marché a été attribué à SINTEGRA pour un montant de 57 958,82 € TTC. Suite à la demande de ViennAgglo de produire un Modèle Numérique de Surface (MNS)<sup>2</sup> afin de réaliser un cadastre solaire dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), le SMRR a réalisé un avenant d'un montant de 7 980 € TTC pour sa production à l'échelle du territoire du syndicat. Le coût de production de ce MNS est ainsi fortement réduit en évitant un nouveau passage d'avion spécifiquement pour ce projet et en réalisant des économies d'échelle entre les EPCI et le SMRR.

Suite aux conditions météorologiques défavorables au cours du printemps/été 2014 et d'événements extérieurs (passage du tour de France, priorité de passage de l'IGN pour le survol du territoire,...), la production de cette orthophoto a été repoussée au printemps/été 2015.

Cette nouvelle orthophotographie sera utilisée pour mettre à jour la base de données Occupation du Sol du SMRR en 2015 sur l'ensemble du périmètre.



## LA REFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI DU SCOT

Une réflexion a été entamée au sein du SMRR afin de définir plus précisément des indicateurs de suivi pour le Scot. A terme, une batterie d'indicateurs de suivi doit être mise en place, en se basant sur les indicateurs définis dans le Scot approuvé en 2012, ainsi que sur les démarches mises en places par les partenaires, notamment sur le suivi du foncier (démarche OFPI sur l'Isère, observatoire de la consommation foncière en Rhône Alpes du CERF), du logement (observatoire de l'habitat de la Loire) ou des déplacements (Enquête Déplacements Grand Territoire de l'agglomération lyonnaise en cours par le SYTRAL).

En parallèle, le SMRR, en collaboration avec la CCI Nord Isère et les Scot Boucle du Rhône et Nord Isère a réalisé en 2013, avec l'appui d'AID Observatoire, une enquête consommation des ménages. Cette enquête a permis d'obtenir des données sur les comportements d'achat des ménages sur le territoire : budget moyen pour différents types d'achats, évasion commerciale sur le territoire, attraction de ménages hors du périmètre du SMRR...

Un rendu a été réalisé par AID en décembre 2013 et a été mis à disposition des EPCI du territoire en 2014. Les données brutes sont disponibles sur une plateforme informatique créée pour l'occasion par AID ce qui permettra la réalisation de nouvelles analyses sur le territoire du SMRR qui seront intégrées dans le diagnostic du Scot en révision. (voir partie 5)



## LA NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

En partenariat avec le Parc naturel régional du Pilat et la communauté de communes Rhône Valloire, le Syndicat Mixte a passé, durant l'automne 2012, un marché avec la société Imagis

<sup>2</sup> représentation 3D de la surface d'un terrain ou d'une planète, créée à partir des données d'altitude du terrain. Le MNS tient compte des élévations sur un terrain comprenant les plantes et les bâtiments

pour la numérisation des documents d'urbanisme sur son territoire. Réalisé sur 35 communes, ce travail viendra compléter sur la partie iséroise du Scot les démarches portées par la DDT 38 et le Conseil général de l'Isère. Suite à des problèmes de qualité du travail par le bureau d'études Imagis, la livraison finale des documents a été effective en avril 2014. D'un montant total de 25 695 € HT, ce marché a été financé à hauteur de 11 410 € par le Syndicat Mixte.

Suite à l'intégration de 5 nouveaux EPCI au SMRR en 2013, une deuxième vague de numérisation des documents d'urbanisme a eu lieu en 2014. Vu les problèmes rencontrés au cours du 1<sup>er</sup> marché, le SMRR, en lien avec les EPCI concernés, a décidé de réaliser cette numérisation en interne. Un budget de 11 246,95 € TTC a été validé par les membres du bureau afin d'embaucher pour 9 mois un technicien SIG pour de réaliser ce travail. 4 006,95 € TTC ont été pris en charges par le SMRR, dans le cadre de la numérisation des zonages, le reste étant à la charge des EPCI concernés (1 260 € TTC pour Porte de DrômArdèche, 2 200 € TTC pour Vivarhône et 3 780 € TTC pour Annonay Agglo, montant établis en fonction du nombre de documents numérisés par EPCI) afin de numériser les servitudes et les différentes pièces écrites des documents d'urbanisme. Un total de 26 documents d'urbanisme ont été numérisés en interne.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec les DDT 26 et 07 qui ont-elles aussi lancé un marché de numérisation des documents d'urbanisme. Ces deux démarches ont été complémentaires (répartition du travail) et ont permis d'éviter de produire deux fois le même travail.

Il est rappelé aux communes qu'un guide de numérisation des documents d'urbanisme est disponible sur le site Internet du SMRR.

[En téléchargement](#)



Ce dernier est mis à disposition des bureaux d'études en charge des révisions et élaboration des documents d'urbanisme communaux. Dans un souci de recherche de qualité, il est demandé aux communes de faire valider le travail de numérisation de leur document d'urbanisme par le SMRR ou le Sigiste de leur EPCI, afin d'éviter tout problème entraînant la nécessité de renumériser ces documents dans un deuxième temps, et donc de payer deux fois pour le même travail.



## **CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES SUR LE FONCIER A VOCATION D'ACTIVITES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME.**

En 2012, un stagiaire avait réalisé un premier travail de constitution d'une base de données sur le foncier à vocation d'activités sur le territoire du SMRR. En 2014, afin de disposer d'une connaissance du foncier à vocation d'activités existant sur le territoire dans le cadre de la révision du Scot, la base de données a été mise à jour.

Celle-ci recense l'ensemble des zones U et AU à vocation principale d'activités dans les documents d'urbanisme ainsi que la part de ce foncier qui est occupé ou non occupé, recensement réalisé à partir des orthophotographies disponibles.

En 2015, cette base de données sera qualifiée grâce à un travail étroit avec les techniciens des EPCI pour identifier le gestionnaire du foncier (communal, intercommunal, privé,...), les zones d'activités économiques, la destination du foncier (commercial, artisanal, industriel,...) ainsi que les contraintes à l'urbanisation de ce foncier (zones inconstructibles des PPRI et PPRT, contraintes physiques rendant le foncier non aménageable) et le foncier occupé par d'autres activités que leur destination initiale (déchetterie, caserne de pompiers, équipements,...).



## **LA MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES OCCUPATION DU SOL**

En lien avec la production d'une nouvelle orthophotographie du territoire, le SMRR va lancer un marché pour la mise à jour de sa base de données Occupation du Sol. D'une part, ce travail permettra de produire la base en 1990, 2000 et 2009 sur les nouvelles communes du sud (base initiale produite sur les 80 communes du Scot approuvé), d'autre part de mettre à jour cette base sur l'ensemble du territoire en 2015.

Cette base de données Occupation du Sol permettra au SMRR de réaliser l'analyse de la consommation d'espace sur les dix dernières années qui est une obligation dans le cadre de la révision du Scot. Cette base de données est aussi mise à disposition des communes et de leurs bureaux d'études dans le cadre de la révision / élaboration de leurs PLU qui doivent aussi contenir une analyse de la consommation d'espace sur 10 ans.

En 2014, le SMRR a commencé à rédiger les différentes pièces du marché qui sera lancé en 2015 pour un rendu final au plus tard en décembre 2015.



## **L'ANIMATION DE LA DEMARCHE INTER-SIGISTES SUR LES RIVES DU RHONE**

Une réunion avec les SIGistes du territoire, élargie aux 5 DDT, a eu lieu en mai 2014. Elle a eu pour objectif d'échanger sur la numérisation en cours des documents d'urbanisme et de discuter du rôle de chaque structure dans la mise à jour, la transmission et la vérification des futurs documents d'urbanisme numérisés. Suite à cette réunion, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les EPCI, les DDT et d'autres structures partenaires afin d'identifier précisément le rôle de chaque structure en fonction des EPCI et de leurs moyens techniques et humains notamment.



## **LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER POUR LA MISE EN VALEUR DE LA BASE DE DONNEES OCCUPATION DU SOL**

Afin de mettre en valeur la base de données sur l'occupation du sol et de proposer de nouveaux indicateurs de suivi du Scot s'appuyant sur celle-ci, le SMRR a proposé un atelier aux étudiants du master 2 SIG et gestion de l'espace de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne. Ce partenariat, gratuit, a pour objectif de faire travailler un groupe de 4 étudiants sur ce sujet au cours de l'année 2014-2015 dans le cadre de leur formation.

# **10. L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL AUX COMMUNES**



## **LE CONSEIL / ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES**

Le syndicat mixte réalise des missions d'appui ponctuel auprès des communes, à leur demande, et produit des documents de communication pour les communes en révision de PLU :

- Participation aux comités techniques sur le projet centre-village de la commune de Moidieu-Détourbe.
- Participation à une réunion publique pour le PLU de Vocance au 1<sup>er</sup> semestre 2014

- Participation aux réunions de travail dans le cadre de l'élaboration/révision des PLU des communes.



## **LE CONSEIL / ACCOMPAGNEMENT DES EPCI**

Le syndicat mixte réalise des missions d'appui ponctuel auprès des EPCI :

- Dans le cadre du suivi et de la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés, le SMRR a organisé des réunions avec les techniciens d'une partie des EPCI (Annonay Agglo, Vivarhône, Pilat Rhodanien, Porte de DrômArdèche) et des partenaires locaux (Parc du Pilat, DDT26, DDT07, Syndicat mixte des Inforoutes de l'Ardèche,...) afin de mettre en place des méthodes de suivi, d'échanges de données et de mise à disposition aux communes des documents d'urbanisme numérisés. Cette démarche sera prolongée au cours de l'année 2015.
- Suivi du travail d'élaboration d'un schéma commercial sur la CC Porte de DrômArdèche
- Accompagnement dans le cadre de l'élaboration du PLH de la CC Région de Condrieu
- Rencontres avec la mairie de Chavanay, la CC Pilat Rhodanien et le Leclerc de Chavanay dans le cadre d'échanges sur le projet de développement de la zone Leclerc de Chavanay.
- Présentation et formation sur la plate-forme d'utilisation des données produite lors de l'enquête consommation des ménages aux techniciens des EPCI demandeurs.

# **11. LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION**



## **LA MISE A JOUR DU SITE INTERNET DU SMRR**

Le site Internet actuel du SMRR est devenu obsolète et ne permet plus d'atteindre ses objectifs en terme de communication. Dans ce cadre, le SMRR a lancé un marché en 2014 et a retenu le prestataire Vernalys, basé près de Nîmes, pour un montant de 14 970 € TTC. Le nouveau site Internet devrait être mis en ligne au deuxième semestre 2015.



## **LA CONCERTATION AVEC LES JEUNES**

Les élus du SMRR ont souhaité pouvoir recueillir l'avis des jeunes sur leur territoire. En effet, ces derniers représentent l'avenir du territoire et il est important de tenir compte de leurs besoins et leurs attentes pour définir au mieux le projet des élus dans le futur Scot.

A partir de mai 2014, le SMRR s'est rapproché de l'association Robin des Villes pour mettre en place des ateliers avec les lycées suivants :

- Lycée professionnel Montgolfier (Annonay)
- Lycée agricole de Vienne
- MFR Eyzin-Pinet

Un premier contact a été noué avec les équipe enseignante afin de mettre en place des demi-journées d'atelier (3 à 4 par lycée) au cours de l'année 2015.





## LES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

### Avec les notaires

Afin d'améliorer l'information des acheteurs de terrains, le SMRR a organisé le 18 mars 2014 une rencontre avec les chambres départementales de notaires du territoire. Le constat d'un manque d'information sur l'état d'avancement des documents d'urbanisme et les prescriptions du Scot a été partagé par les participants. Les échanges ont permis d'envisager la mise en place de démarches collaboratives pour répondre à ces problèmes, notamment par la rédaction commune d'une plaquette d'information ou encore par le recensement de l'ensemble des notaires intervenant sur les Rives du Rhône.

Le 14 avril 2014, à l'invitation de la chambre des notaires de l'Isère, l'équipe technique du SMRR a présenté le Scot à la rencontre de l'observatoire des notaires de l'Isère.

Ces démarches devront être poursuivies à l'avenir dans le cadre du plan de concertation 2014 – 2018 du SMRR.

### Avec les bureaux d'études d'urbanisme

Pour rester connecté aux pratiques du territoire et échanger autour des prescriptions du Scot, il est important de rencontrer régulièrement les professionnels de l'aménagement du territoire, notamment les bureaux d'études en charge des PLU. En les consultant, le syndicat mixte se donne les moyens de présenter les grandes lignes du projet et le calendrier de la révision mais également d'avoir un retour sur l'application des dispositions du Scot dans les documents d'urbanisme.



Une rencontre a été organisée le 20 mai 2014 avec les bureaux d'études en urbanisme travaillant sur les communes membres du SMRR. Cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants. Une nouvelle rencontre sera programmée dès que les études pour la révision du Scot seront suffisamment avancées.



## AUTOUR DU SCOT

### Presse

Plusieurs **communiqués de presse** ont été diffusés dans les quotidiens régionaux. Ils ont concerné le schéma de secteur de la côte rhodanienne (30 avril 2014), la présentation du nouveau Président du SMRR (4 juillet 2014) et les dernières actualités du Scot : le nouveau territoire, les nouveaux élus, le Scot en révision, la démarche prospective et le schéma de secteur (6 octobre 2014).

Ce dernier article a rendu compte des échanges entre les journalistes (Dauphiné Libéré et Terres Dauphinoises) et MM. Philippe Delaplace et Gérard Banchet lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux du SMRR le 1<sup>er</sup> octobre 2014.



## Lettres d'information électroniques

Deux lettres d'information électroniques (e-letter) ont été diffusées en mars et décembre 2014.

Les lettres d'informations électroniques sont toutes disponibles en téléchargement sur le site Internet.



## PRESENTATION DU SCOT AUX COMMUNES ET EPCI MEMBRES

Afin d'informer au mieux les nouveaux élus communautaires sur le Scot et les démarches engagées par le syndicat mixte, les élus et techniciens du SMRR sont intervenus dans les conseils communautaires :

- ViennAgglo : 25 septembre ;
- CC Pays Roussillonnais : 22 octobre ;
- Annonay Agglo : 23 octobre ;
- CC Vivarhôte : 28 octobre ;
- CC Pilat Rhodanien : 3 novembre ;
- CC Région de Condrieu : 5 novembre
- CC Porte de DrômArdèche : prévu en 2015

Ainsi qu'auprès de plusieurs conseils municipaux élargis

- Andance, Champagne, Peyraud, Saint-Etienne de valoux, Sarras, Ozon, Eclassan et Arras-sur-Rhône : 13 novembre
- Hauterives, Le Grand Serre, Tersanne et Saint-Martin d'Août : 24 novembre ;
- Saint-Clair-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Savas et Saint-Marcel-lès-Annonay : 18 décembre ;
- D'autres rencontres sont prévues en 2015

## Le Vademecum à destination des nouveaux élus

Suite aux élections municipales de mars 2014, le renouvellement des élus sur le territoire du SMRR a été important.

Afin de faciliter l'appropriation du Scot et des travaux réalisés par le syndicat mixte, un vademécum intitulé « les réponses à vos questions sur le syndicat mixte et le Scot des Rives du Rhône » a été produit et distribué aux élus du territoire.

Ce dernier est composé de 13 fiches (2 à 4 pages par fiche) présentant chacune un thème spécifique tel que « les grandes lignes du Scot actuel », « le schéma de secteur de la côtière rhodanienne », « les outils d'observation territorial »,...



Ce document est disponible

[En téléchargement](#)



en version PDF sur le site du syndicat mixte.

## → Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2014

| Date       | Objet                                                                                                                                                                                                                                          | Adoption                       |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 28/01/2014 | D/2014/01 : Renouvellement du 4 <sup>ème</sup> vice-président                                                                                                                                                                                  | 34 voix pour, 2 blancs ou nuls |
|            | D/2014/02 : Renouvellement du 9 <sup>ème</sup> vice-président                                                                                                                                                                                  | 34 voix pour, 2 blancs ou nuls |
|            | D/2014/03 : Finances : débat d'orientation budgétaire                                                                                                                                                                                          | Unanimité                      |
|            | D/2014/04 : Personnel – création d'un poste de secrétaire comptable                                                                                                                                                                            | Unanimité                      |
|            | D/2014/05 : Autorisation du président à signer la concention avec l'association Gère Vivante pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches du Pays Roussillonnais » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot | Unanimité                      |
|            | D/2014/06 : Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône PLURIEL pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches du Pays Roussillonnais » dans le cadre du réseau de veille écologique                             | Unanimité                      |
|            | D/2014/07 : Autorisation au président à signer la convention de mise à disposition de temps agent pour la numérisation des documents d'urbanisme des communes des intercommunalités intégrées au Scot en 2013                                  | Unanimité                      |
| 11/02/2014 | D/2014/08 : Finances : Compte administratif 2013                                                                                                                                                                                               | Unanimité                      |
|            | D/2014/09 : Finances : Compte de gestion de l'exercice 2013                                                                                                                                                                                    | Unanimité                      |
|            | D/2014/10 : Finances : Affectation du résultat 2013                                                                                                                                                                                            | Unanimité                      |
|            | D/2014/11 : Fixation de la cotisation 2014 des EPCI adhérents au SMRR                                                                                                                                                                          | Unanimité                      |
|            | D/2014/12 : Finances : Budget primitif 2014                                                                                                                                                                                                    | Unanimité                      |
|            | D/2014/13 : Autorisation au président à signer la convention de mutualisation de moyens et de services pour le fonctionnement du GPRA Rhône Médian avec la région Rhône-Alpes                                                                  | Unanimité                      |
|            | D/2014/14 : Autorisation au président à signer la convention de mutualisation de moyens et de services pour le fonctionnement du GPRA Rhône Médian avec le syndicat mixte Rhône PLURIEL                                                        | Unanimité                      |
|            | D/2014/15 : Autorisation au président à signer la convention fixant les                                                                                                                                                                        | Unanimité                      |

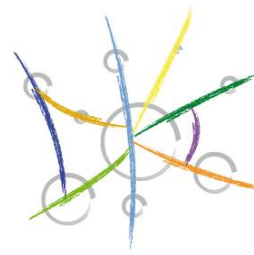
|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                           |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|            | modalités de participation financière de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire au Syndicat mixte des Rives du Rhône dans le cadre de sa contribution au budget de fonctionnement du GPRA Rhône Médian                                                                    |                                           |
|            | D/2014/16 : Subvention au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise                                                                                                                                                                                      | 38 voix pour, 1 abstention                |
|            | D/2014/17 : Subvention au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise (EPURES)                                                                                                                                                                                 | 37 voix pour, 2 abstentions               |
|            | D/2014/18 : Autorisation au président à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2014-2015 avec la LPO Coordination Rhône-Alpes                                                                                                                                                 | Unanimité                                 |
|            | D/2014/19 : Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône PLURIEL pour le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le territoire du Scot approuvé dans le cadre du réseau de veille écologique                                                                                | Unanimité                                 |
|            | D/2014/20 : Bilan de la concertation menée sur le projet de schéma de secteur de la côtière rhodanienne et arrêt du projet                                                                                                                                                                | Unanimité                                 |
| 15/05/2014 | D/2014/21 à D/2014/32 : Elections du Président, des vices-président(e)s et du membre du bureau                                                                                                                                                                                            |                                           |
|            | D/2014/33 : Délégation de pouvoir du comité au président                                                                                                                                                                                                                                  | Unanimité                                 |
| 16/07/2014 | D/2014/34 : Formation de la Commission d'Appel d'Offres                                                                                                                                                                                                                                   | Unanimité                                 |
|            | D/2014/35 : Délégation de pouvoir au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot                                                                                                                             | Unanimité                                 |
|            | D/2014/36 : Délégation de pouvoir au bureau syndical pour délivrer des dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones et des autorisations d'exploitations commerciales dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (Article L.122-2 du Code de l'urbanisme) | Unanimité                                 |
|            | D/2014/37 : Délégation de pouvoir au bureau syndical pour émettre des avis sur les projets, plans, schémas et/ou documents sur lesquels le SMRR est consulté                                                                                                                              | Unanimité                                 |
|            | D/2014/38 : Lieux de réunion du conseil syndical                                                                                                                                                                                                                                          | Unanimité                                 |
|            | D/2014/39 : Indemnités du Président et des vice-présidents                                                                                                                                                                                                                                | 49 voix pour, 1 abstention                |
|            | D/2014/40 : Attribution de l'indemnité de conseil au comptable chargé des fonctions de receveur des communes et établissements locaux                                                                                                                                                     | 48 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre |
|            | D/2014/41 : Autorisation de recrutement d'agents occasionnels                                                                                                                                                                                                                             | Unanimité                                 |
|            | D/2014/42 : Remboursement des frais de mission du personnel et des                                                                                                                                                                                                                        | Unanimité                                 |

|            |                                                                                                                                                                                                                                            |                              |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|            | élus du bureau du syndicat mixte                                                                                                                                                                                                           |                              |
|            | D/2014/43 : Attribution d'indemnités aux stagiaires                                                                                                                                                                                        | Unanimité                    |
|            | D/2014/44 : Désignation de deux délégués à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise                                                                                                                         | Unanimité                    |
|            | D/2014/45 : Désignation d'un délégué à l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise                                                                                                                                                       | Unanimité                    |
|            | D/2014/46 : Désignation de deux délégués à la Fédération Nationale des Scot                                                                                                                                                                | Unanimité                    |
|            | D/2014/47 : Désignation de deux délégués au Centre d'Echanges et de Ressource Foncière Rhône-Alpes (CERF)                                                                                                                                  | Unanimité                    |
|            | D/2014/48 : Autorisation de demande de subvention à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du GPRA Rhône-Médian pour la conception graphique et l'édition de supports de communication                                                        | Unanimité                    |
|            | D/2014/49 : Personnel : Création d'un poste de chargé(e) de missions urbaniste / grade attaché territorial – Annule et remplace la délibération D/2013/05                                                                                  | Unanimité                    |
| 30/09/2014 | D/2014/50 : Adoption du règlement intérieur                                                                                                                                                                                                | Unanimité                    |
|            | D/2014/51 : Modification des statuts du Syndicat mixte des Rives du Rhône                                                                                                                                                                  | Unanimité                    |
|            | D/2014/52 : Finances – Décision modificative n°1                                                                                                                                                                                           | Unanimité                    |
|            | D/2014/53 : Contrat d'assurance des risques statutaires – augmentation des taux pour 2015                                                                                                                                                  | Unanimité                    |
|            | D/2014/54 : Autorisation au président à signer la convention de mutualisation de moyens et de services pour le fonctionnement du GPRA Rhône Médian avec la Région Rhône-Alpes                                                              | 31 voix pour, 20 abstentions |
| 03/12/2014 | D/2014/55 : Avis du Syndicat mixte des Rives du Rhône dans le cadre de la consultation sur les études d'avant-projet sommaire du CFAL sud et les études préliminaires de localisation du nouveau franchissement du Rhône au nord de Vienne | Unanimité                    |





## Annexe 2 – BILAN DES ACTIVITES DE L'INTER-SCOT EN 2014



*Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*

# L'inter-Scot en 2014

## Une année de transition et de pédagogie auprès des élus

### ►►► L'animation de la démarche

- **Animation technique de la démarche**

Animation de sept comités techniques inter-Scot réunis à raison d'une rencontre toutes les six semaines

Présentation de la démarche à l'échelle nationale (Brest notamment) et à l'échelle locale dans les collectivités ayant sollicité l'Agence (Vienn'Agglo, Métropole de Lyon, Scot, etc.)

- **Animation politique de la démarche**

Depuis les dernières élections municipales de 2014, la représentation politique des syndicats mixtes porteurs de Scot a largement été renouvelée. La démarche a ainsi accueilli huit nouveaux présidents. À l'initiative de cinq présidents reconduits dans leur fonction, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, opératrices de la démarche, ont organisé deux rencontres à destination des nouveaux élus de Scot.

**Le 26 septembre 2014**, à Lyon, une première rencontre de ce nouveau mandat a permis aux treize présidents de Scot ou à leurs vice-présidents de se présenter les uns aux autres.

Ils ont souhaité partager plus largement les apports de la démarche avec leur Bureau lors d'un **Forum organisé le 20 novembre 2014**, à Anse (80 participants). Ce forum a ainsi participé à la valorisation des connaissances capitalisées et des études produites par l'inter-Scot.



- **Communication** auprès de la communauté technique et politique (lettre semestrielle/site/communiqués/agenda métropolitain)

- Poursuite de l'alimentation du site internet par la valorisation des études produites.
- Poursuite de la revue de presse métropolitaine hebdomadaire réalisée à partir de la presse quotidienne locale (liste de destinataires contrôlée)
- Publication de deux numéros de la lettre d'information inter-Scot (n°15 et n° 16 soit trois GT)

## Consolidation

### Plaquette de présentation de la démarche inter-Scot



Réalisé en mai 2010 dans la perspective des 7<sup>es</sup> Rencontres nationales des Scot, la plaquette de présentation de la démarche inter-Scot a nécessité une actualisation à destination des exécutifs nouvellement élus afin de saisir et de partager aisément les tenants et aboutissants de la démarche. Les principaux points d'actualisation de cette version 2014 :

- la prise en compte de l'élargissement du partenariat aux Scot des Monts du Lyonnais et de Loire Centre qui ont rejoint la démarche en 2011, ainsi que l'évolution du périmètre du Scot des Rives du Rhône qui a intégré en 2013 cinq intercommunalités du Nord de la Drôme et de l'Ardèche dont le bassin d'Annonay.
- l'évolution du contexte institutionnel avec notamment l'installation le 16 avril 2012 du Pôle

Métropolitain avec qui s'est engagée une collaboration étroite (missions confiées aux Agences mutualisées)

- la prise en compte du nouveau Chapitre Commun dans sa version 2013
- intégration des nouvelles cartographies et notamment des posters

Le groupe d'études s'est réuni à trois reprises.

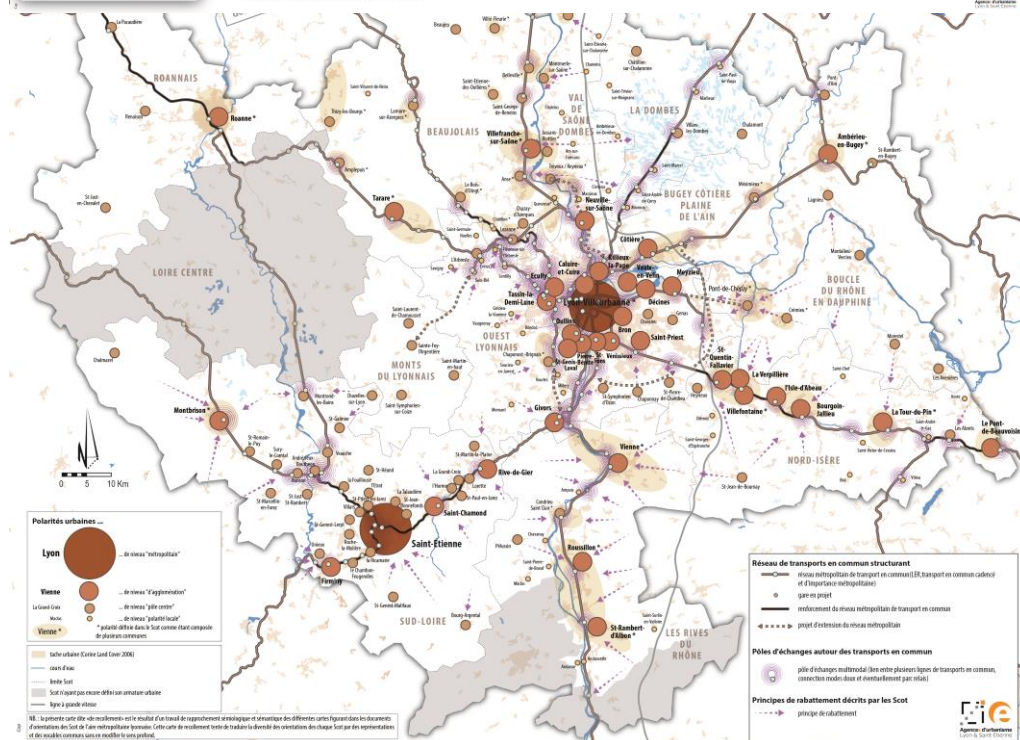
La version 2014 actualisée a été largement diffusée aux élus des treize Scot de l'inter-Scot lors du Forum du 20 novembre 2014.

#### • Urbanisme commercial :

Secteur aux évolutions rapides et à l'impact considérable sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme commercial a été une question centrale en 2014. Conformément aux souhaits des Présidents et les techniciens des syndicats mixtes de Scot et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'aire métropolitaine lyonnaise, l'inter-Scot a poursuivi la mise en place un système de veille et d'observation mutualisé avec le Pôle Métropolitain en lien étroit avec les CCI de l'aire métropolitaine lyonnaise et la chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR). Plusieurs publications portant sur la veille sur les implantations et les concepts (*drive*) ont été livrées. Pour produire en continu une réelle valeur ajoutée, ces publications peuvent s'appuyer sur un réseau d'apporteurs d'informations (collaborateurs EPCI et Scot en charge du commerce, réseau des chambres consulaires, acteurs de l'immobilier commercial). Ces publications sont également une occasion de pérenniser le dialogue avec les opérateurs commerciaux tel qu'il en avait été décidé lors de la signature de la Charte inter-Scot pour un urbanisme commercial de qualité.

- L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine lyonnaise : bulletins de veille n° 2 et 3
- Les concepts commerciaux : le *drive*
- « Portrait statistique de l'emploi dans le commerce de détail sur le périmètre de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise »

Démarche emblématique de l'inter-Scot, le travail d'harmonisation des Scot a débuté en 2013 par une phase de juxtaposition des cartes des 13 Scot de l'aire métropolitaine sur les thématiques majeures des Scot : armature urbaine, développement économique, réseau de transports en commun, réseau routier et espaces naturels et agricoles. Six cartes ont ainsi été produites à l'échelle de l'inter-Scot sur ces six thématiques.

[illegible]

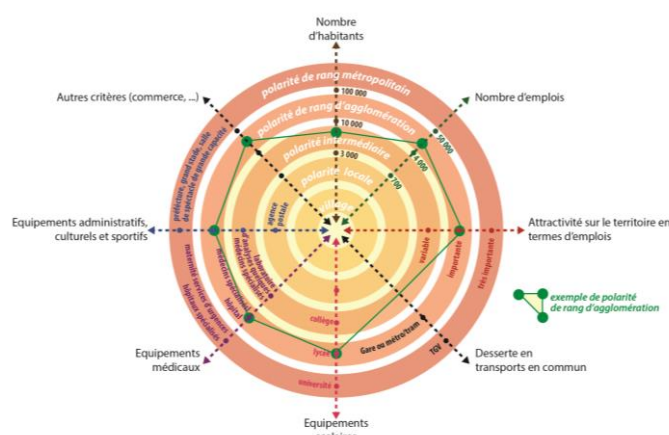


Début 2014, la synthèse de ce travail a été finalisée. Elle a conduit à la production d'un livrable « De la juxtaposition au recollement, vers une harmonisation des Scot : synthèse ». Ce dernier recense les principaux écarts aussi bien en termes de vocabulaire que de représentations.

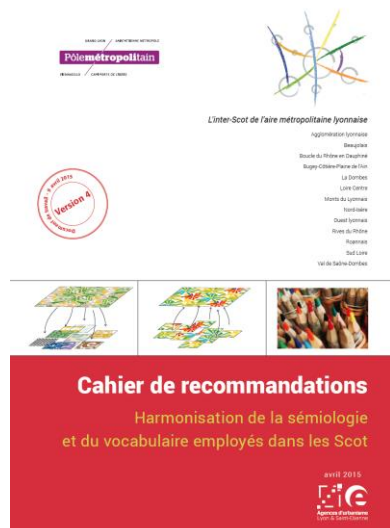
En parallèle, le travail d'harmonisation à proprement parler a été engagé. L'objectif était de définir des outils communs de cartographie et de vocabulaire, à destination des syndicats mixtes et des maîtres d'œuvre, afin de faciliter la cohérence des cartographies dans les futures élaborations/révisions/modifications de Scot.

Le groupe projet pilotant cette mission était composé des cinq Scot de l'Agglomération lyonnaise, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du Nord-Isère, des Rives du Rhône et du Sud

Loire ainsi que du Pôle Métropolitain. Il s'est réuni à cinq reprises en 2014. La thématique de l'armature urbaine a été largement débattue, compte-tenu de la difficulté d'harmoniser les niveaux de polarités, sujet sensible politiquement et abordé différemment selon les territoires. Cette thématique a été stabilisée au quatrième groupe projet.



La thématique économique a été débattue au cours des quatrième et cinquième groupes projet. Cette thématique n'est encadrée par aucun document-cadre et les Scot la traite de manière très hétérogène. Y compris dans la connaissance des sites d'activités et des projets, les syndicats mixtes n'ont pas toujours un bon niveau d'information. Des définitions partagées ont tout de même été élaborées, permettant de correspondre à la diversité des approches.

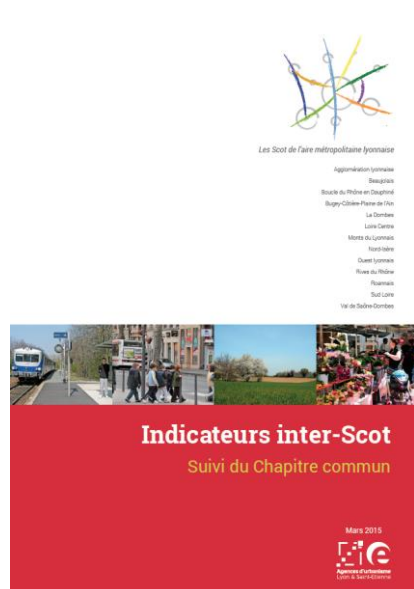


Le travail s'est poursuivi en fin d'année 2014 et début 2015. Le groupe projet du 23 mars 2015 a permis de débattre sur une version 0 du cahier de recommandations. Toutes les thématiques y ont été abordées et une large partie du vocabulaire et des définitions est aujourd'hui stabilisée. Des approfondissements en termes de sémologie et de cartes-tests doivent encore être apportés sur quatre thématiques. Ce guide sera remis aux élus de Scot lors de la rencontre des présidents de Scot dans la Dombes.

► « De la juxtaposition au recollement des Scot : vers une harmonisation des Scot : synthèse »



- **Définition et suivi d'une dizaine d'indicateurs communs**



La réalisation des indicateurs inter-Scot a été initiée en avril 2014. Dix-sept indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Chapitre commun ont été retenus par le groupe projet constitué de cinq chefs de projet de Scot en juillet 2014. L'ensemble des bases de données et leurs traitements réalisées par les Agences de Lyon et de Saint-Etienne ont permis de réaliser un état zéro de la majorité des indicateurs. Le document complet sera livré en avril 2015.

- **Les outils de représentation de l'aire métropolitaine lyonnaise**



Initiée en 2011, la collection « Réalités métropolitaines » est un ensemble original de posters développé par l'Agence d'urbanisme de Lyon en partenariat avec Epures. Cette collection représente les dynamiques géographiques et économiques à l'échelle d'une aire métropolitaine de près de 3,3 millions d'habitants. Après l'administration territoriale, la géographie et les espaces naturels et agricoles à l'échelle de l'aire métropolitaine, le dernier poster en date porte sur le réseau urbain.

En 2014, l'actualisation de deux cartes a été assurée :

- « Administration territoriale » en raison des changements de périmètres des EPCI,
- « Géographie » sur la base des nouvelles données issues de Spot Thema.

- **Lexique métropolitains : les territoires lyonnais et ligériens**

La multiplicité des découpages territoriaux et l'utilisation, souvent inappropriée, des termes géographiques mettant en perspective les grandes dynamiques urbaines, compliquent la compréhension de l'organisation des territoires.

C'est dans un souci de clarification des approches spatiales et conceptuelles que le Lexique métropolitain est proposé par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Il se décline en deux tomes : un tome présentant les territoires lyonnais et un tome présentant les territoires ligériens. Pour une appréhension optimale, chaque territoire, présenté dans ce Lexique métropolitain, est resitué par rapport à l'Aire métropolitaine lyonnaise (AML).

- Lexique métropolitain : les territoires lyonnais
- Lexique métropolitain : les territoires ligériens

territoire zonage Lyon aire région dep  
scot EPCI **collectivité** commune pôle  
compétences planification **urbain** mé  
space **acteurs** échelle aménagement  
onage Lyon aire **région** département  
collectivité commune pôle **stratégie** d  
lanification **urbain** métropole espace  
aménagement territoire **zonage** Lyon  
département **Scot** EPCI collectivité co  
stratégie compétences **planification** c  
space acteurs **échelle** aménagement  
onage **Lyon** aire région département  
collectivité commune **pôle** stratégie d  
lanification urbain métropole espace  
aménagement territoire zonage Lyon

## Lexique métropolitain

Les territoires lyonnais



territoire zonage Loire aire région dep  
scot EPCI **collectivité** commune pôle  
compétences planification **urbain** mé  
space **acteurs** échelle aménagement  
onage Loire aire **région** département  
collectivité commune pôle **stratégie** d  
lanification **urbain** métropole espace  
aménagement territoire **zonage** Loire  
département **Scot** EPCI collectivité co  
stratégie compétences **planification** c  
space acteurs **échelle** aménagement  
onage **Loire** aire région département  
collectivité commune **pôle** stratégie d  
lanification urbain métropole espace  
aménagement territoire zonage Loire

## Lexique métropolitain

Les territoires ligériens





Coordination inter-Scot : Sébastien Rolland 04 26 99 35 70 [s.rolland@urbalyon.org](mailto:s.rolland@urbalyon.org)  
Infographie : Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué  
en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.  
La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs  
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise  
18 rue du lac - BP 3129  
69402 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 78 63 43 70  
Télécopie 04 78 63 40 83  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Agence d'urbanisme de la région stéphanoise  
46 rue de la télématique  
BP 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
Télécopie : 04 77 92 84 09  
[www.epures.com](http://www.epures.com)



**Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

[contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

